



Commission d'accès aux et de
réutilisation des documents
administratifs

Section publicité de l'administration

15 mars 2021

AVIS n° 2021-29

CONCERNANT LA COMMUNICATION DES
DONNEES EN RELATION AVEC COVID-19

(CADA/2021/26)

1. Aperçu

1.1. Par lettre du 21 janvier 2021 envoyé par courriel le 25 janvier 2021, Monsieur X demande à Sciensano l'accès aux données « permettant de répliquer l'intégralité des graphiques disponibles dans les bulletins épidémiologiques (journaliers, hebdomadaires, ...) (Covid-19), au moins au même niveau d'agrégation que lesdits graphiques, sous un format exploitable par un ordinateur. Cela concerne au minimum (non exhaustivement) :

- le nombre de tests diagnostiques effectués par groupe d'âge (0-9, 10-19, 20-39, 40-64, 65+), et ce depuis le début de la disponibilité de ces données, à l'échelle de la Belgique, tel que montré dans le graphique page 8 du bulletin épidémiologique du 11/01/2020. Une agrégation à une échelle spatiale plus précise (région ou province) est également demandée si les données existent ;
- le taux de positivité par groupe d'âge (0-9, 10-19, 20-39, 40-64, 65+), et ce depuis le début de la disponibilité de ces données, à l'échelle de la Belgique, tel que montré dans le graphique page 8 du bulletin épidémiologique du 11/01/2020. Une agrégation à une échelle spatiale plus précise (région ou province) est également demandée si les données existent. Nous souhaiterions une répartition plus fine pour les enfants entre 0 et 20, idéalement tous les deux ans. Cette répartition plus fine a été publiée dans le rapport sur les écoles du RAG graphique 7, p. 7 du 12/11/2020 ;
Le nombre de décès dans des maisons de repos par date de décès et région, depuis le début de la disponibilité de ces données, tel que montré dans le graphique page 12 du bulletin épidémiologique du 11/01/2020. Une agrégation à une échelle spatiale plus précise (province) est également demandée si les données existent.
- Le nombre de décès dans des hôpitaux par date de décès et région, depuis le début de la disponibilité de ces données, tel que montré dans le graphique page 12 du bulletin épidémiologique du 11/01/2020. Une agrégation à une échelle spatiale plus précise (province) est également demandée si les données existent.
- L'idéal pour ces deux derniers points serait en fait de compléter le fichier existant en open data "Mortality by date, age, sex, and region" par une classification du lieu de décès (hôpital/MRS/autre).
- La distribution des indications de test pour les formulaires électroniques disponibles, en pourcentage (et idéalement également en valeur absolue) et par date depuis le début de la

disponibilité de ces données, tel que montré dans le graphique page 12 du rapport hebdomadaire du 08/01/21, en utilisant les 5 catégories telles que présentes dans le graphique.

- L'évolution du taux de positivité par indication de test pour les formulaires électroniques disponibles, en pourcentage de tests positifs et par date, tel que montré dans le graphique page 13 du rapport hebdomadaire du 08/01/21, en utilisant les 5 catégories telles que présentes dans le graphique.
- Le taux de positivité en fonction de la présence ou non de symptômes pour les formulaires électroniques disponibles, en pourcentage et par date, tel que montré dans le graphique page 13 du rapport hebdomadaire du 08/01/21, en utilisant les 5 catégories telles que présentes dans le graphique.
- L'évolution du délai moyen entre l'apparition des symptômes et l'appel du CC au patient à partir du 01/09/20, subdivisé en 5 composantes, par jour, tel que montré dans le graphique page 15 du rapport hebdomadaire du 08/01/21, en utilisant les 5 catégories telles que présentes dans le graphique.
- L'évolution du nombre d'admissions hospitalières de patients avec une infection COVID-19 confirmée, par provenance (MR-MRS ou autre) et par jour, comme montré dans le graphique page 17 du rapport hebdomadaire du 08/01/21.
- L'évolution par semaine de la répartition par âge des patients admis à l'hôpital, en pourcentage et par jour, comme montré dans le graphique page 18 du rapport hebdomadaire du 08/01/21, en conservant les mêmes classes d'âges.
- L'évolution par mois des problèmes de santé préexistants des patients hospitalisés COVID-19, en pourcentage, tel que montré dans le graphique page 19 du rapport hebdomadaire du 08/01/21, en conservant les mêmes catégories de problèmes de santé.
- Nombre de nouveaux clusters rapportés par les régions, par semaine et par région, comme montré dans le graphique page 30 du rapport hebdomadaire du 08/01/21. Si une granularité géographique plus fine (province) est disponible, nous demandons également ces données. Une version
- Nombre de clusters actifs rapportés par les régions, par semaine et par région, comme montré dans le graphique page 30 du rapport hebdomadaire du 08/01/21. Si une granularité géographique plus fine (province) est disponible, nous demandons également ces données.

- Clusters actifs rapportés par les régions par type de clusters et par semaine, tel que montré (pour la semaine 53) dans le graphique page 31 du rapport hebdomadaire du 08/01/21. Ces données étant mises à jour dans d'autres rapports, elles sont disponibles à l'échelle de la semaine et pourraient être extraites sous forme de série temporelle.
- Nombres de clusters familiaux et de cas détectés dans ces clusters sur base des données du contact tracing, par province, par semaine, tel que montré (pour la semaine 53) dans le tableau page 32 du rapport hebdomadaire du 08/01/21. Ces données étant mises à jour dans d'autres rapports, elles sont disponibles à l'échelle de la semaine et pourraient être extraites sous forme de série temporelle.
- Les données sur les lieux probables d'infection, Figure 9, p7 rapport du RAG du 13/01/21.
- Symptômes de la grippe: Incidence des consultations chez le généraliste par semaine (et par année...) tel que montré dans le graphe page 35 du rapport hebdomadaire du 08/01/21.
- Symptômes de la grippe: Incidence des consultations chez le généraliste (et échantillons positifs pour SARS-CoV-2) tel que montré dans le graphique page 36 du rapport hebdomadaire du 08/01/21.
- Nombre de Passenger Locator forms (PLF) en fonction du risque COVID défini pour chaque zone géographique, par jour, comme montré dans le graphique page 39 du rapport hebdomadaire du 08/01/21.
- Nombre d'arrivées et taux de positivité, par pays d'origine, tel que montré dans le tableau page 45 du rapport hebdomadaire du 15/01/21.
- Les données de vaccination comme montrées dans l'outil graphique (dashboard) de Sciensano (sur datastudio.google.com). Nous souhaiterions également une vue par groupe d'âge du nombre de personnes vaccinées dans chaque région, si ces données sont disponibles.

La publication sous forme d'image de données empêche une réutilisation raisonnable desdites données par les citoyens et les scientifiques désireux de travailler sur les données publiées par Sciensano dans ses divers rapports. Cela empêche d'appliquer des analyses statistiques, de croiser les données, de créer des modèles de prédiction, de créer des visualisations alternatives, de publier plus

largement ces informations à la population... autant d'actions qui permettent de faire avancer le débat public, la science et d'améliorer la confiance de la population dans les décisions politiques. Nous pensons qu'une publication en Open Data permettrait d'améliorer ces différents points.

Il ne s'agit pas de nouveaux documents. Par le fait que les graphiques et autres documents ont été produits par Sciensano et rendus publics, nous savons que les informations demandées sont forcément à disposition de Sciensano, éventuellement sous une forme transitoire lors de la création des graphiques et autres rapports. La majorité des données pourrait probablement être exportée simplement, en exportant sous forme de texte (csv, son, yaml, ...) les données envoyées au logiciel permettant de créer le graphique, à la toute dernière étape du processus, après agrégation des données.

Si les données demandées n'appartiennent pas à Sciensano, Sciensano a forcément reçu un accord du propriétaire des données (sous la forme d'un document administratif, mail, contrat, ...) pour en publier le graphique/rapport. Nous pensons qu'il est probable que cet accord n'interdit pas la publication sous forme de texte des données agrégées, comme montrées dans les graphiques et rapports. Si ce n'est pas le cas, nous vous demandons de nous faire parvenir l'accord (qui devra donc explicitement dire que vous ne pouvez publier que sous forme de graphique ou autre contrainte équivalente...), et de nous indiquer l'instance à laquelle faire suivre notre demande de document administratif. Les entités fédérées sont elles-mêmes soumises à la loi sur la publicité de l'administration.

En règle générale, Sciensano ne peut pas argumenter que ces données sont non-redistribuable pour cause d'atteinte à la vie privée des personnes présentes dans les données (RGPD, ...), car les données demandées sont déjà disponibles sous forme de graphique ou dans un rapport. En cas de refus lié aux problèmes de vie privée, nous vous demandons de fournir tous les documents administratifs montrant qu'effectivement le problème existe.

Sciensano ne peut pas également utiliser l'alinéa de la loi sur la publicité de l'administration qui concerne les données incomplètes, de nouveau car ces données ont déjà été publiées sous forme de

graphique ou dans un rapport; dans un format certes inutilisable par un ordinateur mais néanmoins compréhensible, à petite échelle, par un citoyen. Sciensano a donc jugé par le passé qu'elles n'étaient pas incomplètes.

Nos demandes portent au minimum sur les données actualisées au moment du dernier rapport hebdomadaire au moment du traitement de cette demande. Nous réitérerons la demande périodiquement durant toute la durée de la crise du coronavirus ; nous invitons dès Sciensano à être proactif (comme le demande la politique open data du gouvernement) et à produire ces données de lui-même. »

1.3. Par courriel du 1 mars 2021, le demandeur introduit une demande de reconsidération auprès de Sciensano en l'absence de réponse à sa question dans les délais qui sont prévue par la loi du 11 avril 1994 'relative à la publicité de l'administration' (ci-après : la loi du 11 avril 1994).

1.4. Par courriel du même jour, le demandeur adresse une demande d'avis à la Commission d'accès aux et de réutilisation des documents administratifs, section publicité, ci-après la Commission.

1.5. Par courriel du 2 mars 2021, le demandeur s'adresse à la Commission pour l'informer qu'il a eu un retour de Sciensano suite à l'envoi de la demande de la demande de reconsidération. Sciensano a demandé un ajournement de la demande que le demandeur l'a accepté.

2. La recevabilité de la demande d'avis

La Commission estime que la demande d'avis est recevable. Le demandeur a en effet envoyé simultanément sa demande de reconsidération auprès de Sciensano et sa demande d'avis auprès de la Commission, tel que le prévoit l'article 8, § 2, de la loi du 11 avril 1994 'relative à la publicité de l'administration' (ci-après : loi du 11 avril 1994).

La Commission constate que Sciensano, fût-ce hors délai, a dépassé le délai de notification de sa décision et que le demandeur y a consenti, de sorte que la demande d'avis vient à échéance en ce moment.

La Commission souhaite toutefois attirer l'attention du demandeur sur le fait que, dans la mesure où le demandeur vise une réutilisation, le droit

d'accès aux documents administratifs diffère de la possibilité de réutiliser des données, ce qui semble être l'objectif du demandeur. La réutilisation de documents administratifs n'est possible que sur la base de la loi du 4 mai 2016 'relative à la réutilisation des informations du secteur public' et la procédure y mentionnée. Même si Sciensano estime que les données demandées peuvent être divulguées, cela ne signifie pas encore que ces données entrent également en considération pour une réutilisation, ce qui le cas échéant doit être vérifié à la lumière de la loi dernièrement mentionnée du 4 mai 2016.

Bruxelles, le 15 mars 2021.

F. SCHRAM
Secrétaire

K. LEUS
Présidente